

DÉPLACEMENTS SCOLAIRES

L'ÉCOMOBILITÉ, C'EST CLASSE !

L'écomobilité scolaire invite à repenser les déplacements des élèves vers leur école, collège et lycée afin de réduire l'usage de la voiture particulière. À la clé, moins de CO₂ et de polluants, des coûts réduits, plus de sécurité, et des liens sociaux renforcés...

SOMMAIRE

De nouveaux chemins vers l'école

Quelque 1500 initiatives d'écomobilité ont vu le jour depuis une dizaine d'années.

« Impliquer tous les acteurs et créer une synergie »

3 questions à Christelle Bortolini, ingénieur au département Transports et Mobilité de l'ADEME.

À Châtelleraut, priorité aux piétons !

La ville s'est fortement impliquée et fait figure de pionnière en matière d'écomobilité scolaire.



Le groupe scolaire Jean-Marie-Férial, à Quint-Fonsegrives, en Midi-Pyrénées, a mis en place un plan de déplacements établissement scolaire.

contact **CHRISTELLE BORTOLINI** – christelle.bortolini@ademe.fr

[www.ademe.fr / transports - rubrique Circuler en ville](http://www.ademe.fr/transport-rubrique-Circuler-en-ville) > Se déplacer autrement > Ecomobilité scolaire

© ADÈME

DE NOUVEAUX CHEMINS VERS L'ÉCOLE

Encouragée par le Grenelle Environnement, l'écomobilité scolaire est soutenue par l'ADEME depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, 2 % des établissements scolaires ont engagé une démarche dans ce domaine, et la marge de progrès reste très importante.

émissions de gaz à effet de serre et de polluants, embouteillages et problèmes de stationnement, nuisances sonores : les transports dégradent un peu plus chaque jour notre environnement, nos conditions de vie et notre santé. De nombreuses alternatives à l'automobile existent cependant, notamment pour les courts trajets tels que ceux effectués entre le domicile et les établissements scolaires. Actuellement, 70 % des élèves du premier degré – maternelle et élémentaire – se rendent à

l'école en voiture pour un trajet généralement inférieur à 1 500 mètres ! « Depuis une dizaine d'années, l'ADEME encourage les actions d'écomobilité scolaire, explique Christelle Bortolini, ingénieur au département Transports et Mobilité (DTM), de l'Agence. De nombreuses démarches bénéficient d'un soutien de l'ADEME. »

ÉVALUATION NATIONALE

Pour réaliser un état des lieux de l'écomobilité scolaire en France, l'ADEME

a lancé entre octobre 2007 et juin 2008 une évaluation nationale *. L'objectif de cette enquête était de recenser et caractériser les démarches, d'étudier le potentiel de développement, d'estimer les impacts des actions entreprises et d'évaluer la politique nationale. Au terme de ce projet, l'Agence a identifié près de 1 500 initiatives dans ce domaine. « Le chiffre est intéressant, car il témoigne d'une dynamique. Il faut pourtant le mettre en perspective avec l'ensemble des établissements scolaires susceptibles de mener une telle démarche : seuls 2 % d'entre eux ont entrepris ce type d'action. Nous avons donc une marge de progrès extrêmement importante », souligne Christelle Bortolini.

LA RÉGION RHÔNE-ALPES EN TÊTE

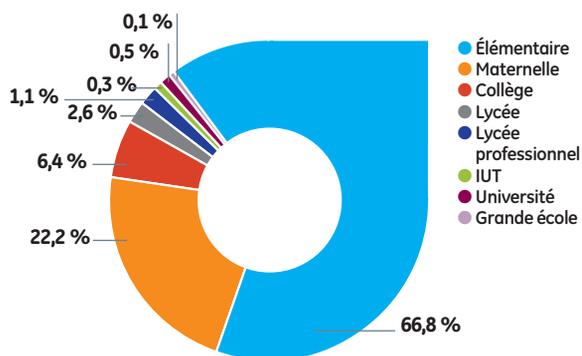
Autre enseignement de cette étude : sur les 1 470 démarches recensées, 1 348 sont toujours opérationnelles. 12 391 élèves ont donc modifié leurs habitudes de déplacement grâce à des démarches d'écomobilité. 89 % d'entre elles se déroulent dans le primaire et 10 % dans le secondaire. Les « meilleurs élèves » sont la région Rhône-Alpes avec 17 %

DE L'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE

Cette démarche de développement durable consiste à repenser les trajets entre domicile et établissement scolaire pour limiter l'utilisation de la voiture. Elle privilégie différentes actions : des Carapattes (bus pédestres constitués d'un groupe d'élèves, encadrés par des adultes fonctionnant sur le même principe qu'un circuit de bus classique), des Caracycles – la version vélo – ; des cours d'éducation à la mobilité durable, dispensés par les enseignants, la participation à l'opération « Marchons vers l'école », les transports collectifs. Le covoiturage fait également partie de cette approche lorsque les élèves sont très éloignés de

l'école et que les transports scolaires sont défaillants. L'usage partagé de l'automobile est alors indispensable. Lorsque les actions d'écomobilité scolaire s'inscrivent dans un processus de concertation et de réflexion globale au sein de l'établissement, on parle de Plans de Déplacements Établissements Scolaires (PDES). Ils sont similaires aux Plans de Déplacements Entreprise (PDE), avec une évaluation des résultats obtenus. Les PDES peuvent déboucher sur différentes actions (Carapatte, Caracycle, actions en faveur du covoiturage, ou des transports collectifs, d'éducation et de sensibilisation...)

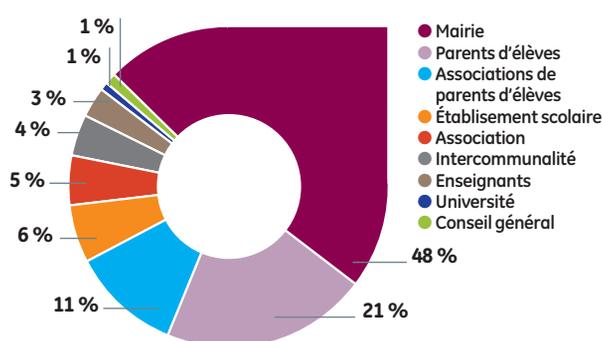
RÉPARTITION DES DÉMARCHES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT



« IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS ET CRÉER UNE SYNERGIE »

3 questions à Christelle Bortolini, ingénieur au département Transports et Mobilité de l'ADEME

RÉPARTITION DES INITIATEURS DE DÉMARCHES



Selon les résultats de l'évaluation menée par l'Agence, les élus jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'actions d'écomobilité scolaire. Quelle est selon vous la finalité de leur initiative ?

Effectivement, 52 % des projets sont lancés par des municipalités et des intercommunalités.

Ce sont des partenaires techniques et financiers importants dans les démarches d'écomobilité scolaires. Cela est étonnant, car nous aurions pu croire que les établissements scolaires étaient moteurs dans ce type d'opération. Les chiffres soulignent donc que l'écomobilité scolaire joue un rôle majeur dans les politiques locales de transport et de planification urbaine. Au-delà des problématiques environnementales, il s'agit pour les élus d'adopter une démarche globale (aménagement du territoire, sécurité, communication, etc.).

À qui les collectivités peuvent-elles s'adresser pour lancer ce type de projets ?

Aux directions régionales de l'ADEME, mais aussi aux conseils en mobilité qui, lorsqu'ils existent, sont en mesure de leur fournir des informations sur les moyens de transport alternatifs à l'automobile. Elles peuvent également s'adresser aux réseaux locaux des Agences de l'environnement, aux associations de défense de l'environnement...

Quelles sont les clés de la réussite d'un projet d'écomobilité scolaire ?

Ces actions reposent, le plus souvent, sur le volontariat et nécessitent une concertation et une totale implication des différents acteurs pour créer une véritable synergie entre les municipalités, les responsables d'établissement, les enseignants, les parents d'élèves.

contact CHRISTELLE BORTOLINI - christelle.bortolini@ademe.fr

d'établissements participants, suivie des Pays de la Loire (14 %), de l'Ile-de-France (14 %), de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (13 %) et de la Bretagne (9 %). La majorité des actions (61 %) concerne la mise en place de bus pédestres. « *L'enquête souligne également le rôle crucial des collectivités dans le développement de telles opérations, ceci pour des raisons principalement liées à la lutte contre les problèmes de stationnement et l'insécurité routière* », commente Christelle Bortolini. Quant aux « freins » à l'écomobilité, ils tiennent le plus souvent à l'absence de soutien de l'école et des enseignants, au manque de parents volontaires ou encore au départ des porteurs de projets.

FORMER LES ACTEURS DE L'ÉCOMOBILITÉ DE DEMAIN

À l'issue de l'étude, l'ADEME a formulé quatre recommandations : diffuser une définition précise et une méthodologie sur l'écomobilité scolaire, la promouvoir au niveau national en structurant des réseaux, encourager le développement local avec des relais régionaux, et « *informer et outiller les acteurs susceptibles de s'impliquer dans ce type de démarche environnementale qui favorise aussi l'exercice physique et crée du lien social* », conclut Christelle Bortolini. « *De plus, en agissant dès l'enfance, nous favorisons les comportements écocitoyens des adultes de demain.* »

* Les principaux résultats de l'étude sont présentés dans le guide de l'ADEME Réaliser un plan de déplacements établissement scolaire (www.ademe.fr/publications - réf. : 6474 - 25 euros)



Les élèves du lycée Pierre-d'Ailly, à Compiègne, en Picardie, ont choisi le vélo pour la journée « Venir au lycée sans voiture ».

Châtelleraut

PRIORITÉ AUX PIÉTONS !

Ville exemplaire en matière d'écobilité scolaire, Châtelleraut s'est fortement impliquée dans ce domaine avec l'accompagnement de l'ADEME. « Les premiers projets sont nés des réflexions des conseils d'écoles sur les soucis de sécurité routière et de stationnement aux abords des écoles, indique Sébastien Boulin, chef de projet Carapatte® au sein du service Éducation à la Ville, les élus m'ont donc demandé de réfléchir à la meilleure des options pour remédier à ce problème. » La solution de facilité – construire des parkings – a rapidement été écartée. Sébastien Boulin a privilégié la piste verte en engageant des recherches sur les différents modes alternatifs à l'automobile pour réaliser les trajets entre le domicile et l'école. « J'avais notamment entendu parler du Pédibus®. Pour en savoir plus, je me suis naturellement adressé à l'ADEME en 2007. L'Agence nous a fait découvrir les démarches d'écobilité scolaire plus globales qu'elle accompagne, comme les Carapattes® et Caracycles®, et nous a accordé son soutien matériel, son assistance en termes de



montage de dossier et de méthodologie de travail avec les établissements scolaires... »

EXEMPLE À SUIVRE

L'Agence a de plus aidé la municipalité à réaliser un site Internet, inauguré en février 2009. Cette initiative permet de diffuser les clés de la réussite d'un Carapatte® et d'un Caracycle® auprès du plus grand nombre, et de donner les différentes étapes de réalisation de ces programmes. « Là encore, le concours de l'ADEME a été précieux. Nous avons été accompagnés dans la rédaction de la partie technique du contenu du site et une subvention est actuellement à l'étude auprès de l'ADEME », précise Sébastien Boulin. « Châtelleraut a été une ville pionnière. Nous

avons lancé ici une véritable dynamique territoriale autour de ce projet fédérant un grand nombre d'acteurs devenus partenaires. Au-delà de ce projet, l'Agence souhaitait diffuser une bonne pratique : c'est l'idée de ce site www.carapatte-chatelleraut.fr qui a vocation à devenir un outil de référence », explique pour sa part François Pezzoli, anciennement chargé des transports à la direction régionale Poitou-Charentes de l'ADEME. Rancun du succès, la mairie est régulièrement sollicitée par d'autres communes pour les informer dans la mise en place de ce mode de transport doux...

* Carapatte® et Caracycle® sont deux marques déposées par l'ADEME, qui les met à disposition de tous ceux souhaitant les utiliser.

@ www.ademe-poitou-charentes.fr • www.carapatte-chatelleraut.fr

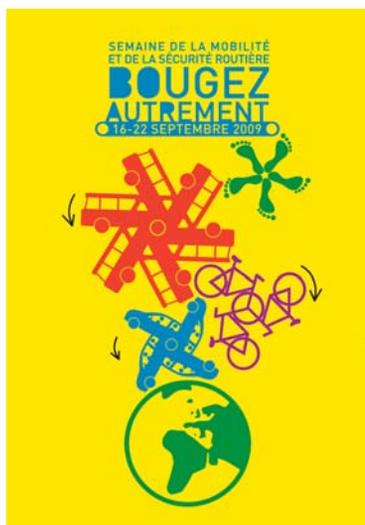
Semaine de la mobilité

L'AGENCE PRÉSENTE SES NOUVEAUX OUTILS

partenaire de la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière qui se déroulera du 16 au 22 septembre, l'ADEME

présentera à cette occasion les outils qu'elle met à disposition auprès des élus, établissements scolaires, parents et associations pour initier une action d'écobilité scolaire.

Le site www.plan-deplacements.fr sera agrémenté de nouvelles pages dédiées au sujet. Les internautes pourront y trouver toutes les étapes nécessaires pour construire un Plan de déplacements établissement scolaire (PDES), des fiches « Exemples à suivre » (EAS). Enfin, à cette occasion sera également publié le guide présentant de manière détaillée les modalités de mise en place d'un PDES.



démarches d'écobilité scolaire développées en France

1 470

élèves concernés

12 390

des projets concernent les écoles élémentaires

66,8 %

des initiatives se situent dans les villes de moins de 100 000 habitants

86 %



ADEME&vous
BP 90406,
49004 Angers
Cedex 01
www.ademe.fr